



Cotisation non payer par employeur

Par **mimi2727**, le **03/11/2009** à **18:27**

Bonjour,

j'ai un employeur qui m'a fait des bulletins de salaires mais n'a pas cotisé ma caisse de retraite 6 ans

quel recours pour payer les cotisations l'urssaf n'accepte pas

la cram ne veut pas traiter mon dossier avant mes 65 ans

la société a fermé depuis 3 ans

sur mon premier emploi en 69 je n'avais pas de numéro d'immatriculation mes 2 premiers trimestres ne sont pas pris en compte malgré l'envoi des bulletins de salaires

existe-t-il des associations ou autres qui peuvent intervenir ou faut-il prendre un avocat contre la cram

j'habite Marseille

merci de vos réponses

Par **julius**, le **04/11/2009** à **18:24**

Bonsoir,

A ma connaissance, il faut vous retourner contre l'ancien employeur, eussent-ils fermé la société. (sauf si un mandataire liquidateur a exécuté la fin de session).

La Cram devrait reconnaître votre travail si vous amenez les fiches de paie de ces 6 ans ; ce sera à eux, d'après ce que je sais de se retourner contre l'employeur fautif, si il s'agit

d'une dissimulation des charges sociales , retirés de votre bulletin de salaire.

En revanche , si vous n'avez pas de bulletin de salaire , cela sera considéré comme du travail clandestin

Par **aluyetanet**, le **05/11/2009** à **21:29**

Bonjour

C'est un abus de confiance réprimé par le Code Pénal.

Il faut porter plainte au plus tot contre votre employeur

Bonne journée